



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
CONSEIL NATIONAL POUR
LA DEMOCRATIE ET LE DEVELOPPEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

037

DECRET D/ N° /PRG/CNDD/SGPRG/2009

Portant Suspension d'un Ministre

Le Président de la République

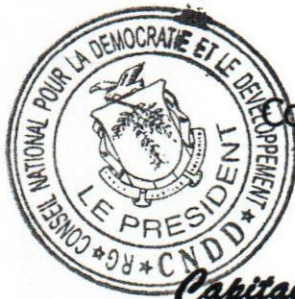
Président du Conseil National pour la Démocratie et le Développement

- ✓ Vu le Communiqué n°001/CNDD/2008 du 23 Décembre 2008, portant prise effective du pouvoir par le Conseil National pour la Démocratie et le Développement, suspension de la Constitution et dissolution du Gouvernement ;
- ✓ Vu Le Décret D N° 001/PRG/CNDD/SGPRG/2009 ;
- ✓ Vu Les Nécessités de service ;

Décète

Article 1^{er} : Le Capitaine **Mamadou SANDE**, précédemment Ministre de l'Economie et des Finances, est suspendu de ses fonctions jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera enregistré publié au journal officiel de la République.



Conakry, le 26 Janvier 2009

Capitaine Moussa Dadis Camara

Président de la République, Chef de l'Etat
Président du Conseil National pour la
Démocratie et le Développement,
Commandant en Chef des Forces Armées.